

**Projet pédagogique**  
**Accueil Périscolaire**  
**Ecole de Fleurieux sur l'Arbresle**  
**2021-2022**



MJC Eveux Fleurieux



Mairie de Fleurieux

## Préambule

Le temps méridien est un moment charnière dans le rythme de vie de l'enfant. Afin de développer l'aspect éducatif durant ce temps et de répondre aux besoins des enfants, des moyens matériels et humains sont mis en place. La pause méridienne est pour l'enfant un temps pour se restaurer, un temps pour se détendre, un moment de convivialité.

Le projet pédagogique est l'outil qui permet à chacun de comprendre les objectifs et le fonctionnement du temps méridien.

L'accueil a lieu au 438 montée du Chêne, de 7h30 à 8h30, de 11h30 à 13h20 et de 16h30 à 18h30.

Le périscolaire est organisé avec une équipe pluridisciplinaire : agents communaux de la Mairie de Fleurieux et animateurs de la Mjc Eveux-Fleurieux.

- Le matin, 2 agents municipaux accueillent les enfants
- Le midi, 7 agents/animateurs encadrent les enfants de l'école élémentaire et 4 pour les maternelles.
- Le soir, 3 agents encadrent les élémentaires et 3 agents/animateurs MJC pour les maternelles

Pour le temps méridien, la création d'un self a permis de mettre en place 3 services :

- 11h30 : 2 classes d'élémentaire mangent au restaurant scolaire et les 3 classes de maternelles dans deux autres salles
- 12h05 : 2 classes d'élémentaire se relaient
- Le dernier service a lieu à 12h30 avec les 2 dernières classes élémentaires

## **I. Responsable du temps méridien**

Hervé Dumas, responsable du service périscolaire est en charge des inscriptions, des facturations et des repas. Les parents inscrivent les enfants via e-ticket. Les repas sont cuisinés sur place par ses soins et pris sous sa responsabilité.

L'animation en dehors des repas est sous la responsabilité du directeur de l'accueil de loisirs de la MJC, Emmanuel Jacquot. Une animatrice référente, Séverine Battisoldi, est présente chaque jour pour animer l'équipe en :

- Etant à l'écoute des problématiques de chacun et en proposant des solutions
- Rappelant les règles de sécurité liées aux enfants.
- Mettant en place des outils pour améliorer le travail de chacun (tableau d'organisation, caisse à jeu, trousse de secours...)
- Accompagnant pédagogiquement les stagiaires

## **II. Protocole sanitaire**

L'application des règles sanitaires est toujours en vigueur, à savoir :

- Port du masque obligatoire à l'intérieur des bâtiments
- Les sèche mains sont de nouveau utilisables
- Lavage des mains avant le repas
- 2 enfants par table sur le temps du repas
- Aucun mélange possible entre les enfants des différentes classes
- Les enfants restent par classe et ne doivent pas se mélanger,
- Respecter le sens de circulation

## **III. Tableau d'organisation du temps méridien**

Suite à la réunion organisée le 18 octobre 2021, nous avons convenu de modifier l'organisation du temps méridien et d'appliquer celle mise en place par Hervé. Les agents de mairie (Atsem et agents d'entretien) assurent le restaurant scolaire. Les animateurs de la MJC, secondés par quelques agents assurent la surveillance et l'animation dans la cour.

**Le tableau suivant sera appliqué jusqu'en Décembre 2021**

Restaurant				Cours maternelle / Chêne		
Horaire	classe	encadrant		horaire	classe	encadrant
11h30-12h05	Jarmasz	Sylvie Agent de Mairie	Reste au restaurant scolaire	11h30-12h35	Fournel	Séverine MJC
11h30-12h10	Geniaut	3 <sup>ème</sup> Animateur MJC	11h30 à 12h35 Va avec agent mairie Chervet dans la cours	11h30-12h40	Planchenot	Lucas MJC
Cours primaire				Terrain		
11h30-12h10	Toulat	Cécile Agent de Mairie	Reste dans la cours jusqu'à 12h10 et monte la classe au restaurant	12h35-13h15	Toulat	Séverine MJC
11h30-12h05	Chervet	Sébastien ou Emma A.Mairie	Monte la classe au restaurant	12h40-13h15	Chervet	Lucas MJC
12H05-13H20	Jarmasz	3 <sup>ème</sup> Animateur MJC	Reste dans la cour primaire	Note :		
12h10-13h20	Geniaut	Sébastien ou Emma A.Mairie				

Pluie horaire	classe	encadrant	lieu
11h30-12h05	Mme Chervet	Agent Mairie / Animateur 3	Préau
11h30-12h10	Mme Toulat	Cécile agent Mairie	Vidéo
12h05 -13h20	Mme Jarmasz	Agent Mairie	Préau
12h10-13h20	Mr Geniaut	Animateur 3	Vidéo
11h30-12h35	Mme Fournel	Séverine MJC	Préau maternelle
11h30-12h40	Mme Planchenot	Lucas MJC	Şsalle de motricité
12h35-13h20	Mme Toulat	Séverine MJC	Réfectoire maternelle
12h40-13h20	Mme Chervet	Lucas MJC	BCD

Les espaces extérieurs mis à disposition :

- Cours Maternelle
- Cours Elémentaire
- Terrain de basket
- Espace en herbe vers haut du parking

Les salles mis à disposition en cas d'intempéries :

- La salle de motricité jusqu'à 12h30
- La salle vidéo
- La BCD
- les salles de restaurant maternelle à partir de 12h30

#### **IV. Rappel de la législation pour le taux d'encadrements (DRDJS)**

Etant donné que nous sommes sous le couvert du **Projet Educatif De Territoire** de Fleurieux, nous pouvons appliquer un taux d'encadrement dérogatoire :

- 1 animateur pour 18 enfants de + de 6 ans, avec un maximum de 130 enfants
- 1 animateur pour 14 enfants de – de 6 ans, avec un maximum de 90 enfants.

Les agents techniques, Atsem, et agents de restaurant scolaire sont comptabilisés comme animateur durant l'accueil de loisirs périscolaire.

#### **V. Les objectifs éducatifs**

##### **1) Le PEDT pour la période 2022-2025**

Les objectifs éducatifs de nos accueils sont liés aux objectifs éducatifs du PEDT.

Pour rappel, voici les objectifs éducatifs du PEDT partagés par l'ensemble des partenaires :

**A- Construire un environnement éducatif épanouissant et bienveillant**

**B- Accompagner l'enfant et le jeune dans la construction de son parcours**

**C- Construire la citoyenneté**

Ces trois objectifs se veulent en rapport direct avec la volonté de la commune de favoriser le mieux vivre ensemble, le respect et la tolérance. Nous plaçons l'accueil de loisirs périscolaires comme un lieu de socialisation, d'éducation et de citoyenneté. Nos objectifs pédagogiques sont issus des constats que nous établissons chaque année en équipe et avec nos partenaires. Nous travaillons en lien avec le projet d'école et faisons en sorte d'apporter une complémentarité éducative à travers les loisirs.

##### **2) Les objectifs pédagogiques pour les enfants**

A1- Développer des activités diversifiées qui peuvent être pratiquées en autonomie ou avec l'animateur.

A2- Permettre aux enfants d'accéder à des activités répondant à leur besoin (ateliers demandant de la réflexion, se poser, ou plus sportif)

B1- Accompagner les enfants à être plus responsable (envers soi et les autres et du matériel à disposition)

B2- Favoriser les enfants à être dans la discussion entre eux ou avec l'adulte pour développer leur empathie, le respect, l'écoute)

C1- Permettre aux enfants de s'impliquer dans la vie de l'école à travers des projets en lien avec l'écocitoyenneté par exemple. (Jardin partagée, poulailler)

### 3) Objectif pédagogique pour les adultes encadrants

#### **Avoir une vision partagée entre acteurs éducatifs périscolaire :**

- Les agents municipaux (agents techniques, bibliothécaire...)
- Les ATSEM
- Le responsable du service périscolaire
- Les animateurs MJC

#### **Les moyens :**

- Mettre en place des réunions régulières pour favoriser les échanges et tendre vers une vision commune des enfants
- Mettre en place des roulements pour permettre à tous de travailler avec les différents acteurs
- Laisser la possibilité à chacun d'exprimer des envies d'animations

### 4) Les acteurs éducatifs, leurs postures

Les acteurs devront être bienveillant les uns envers les autres afin que chacun puisse travailler dans les meilleurs conditions

#### ➤ L'équipe d'animateur de la MJC

- Ils sont garants de l'animation de ce temps (cours élémentaire, cours maternelle, terrain de basket ou espace pelouse vers le parking, les salles lorsqu'il pleut)
- Ils sont garants de l'explication du fonctionnement du périscolaire (midi/soir) aux nouveaux salariés du midi et du soir.
- Ils sont garants du matériel et accompagnent les enfants à en être responsable aussi.
- Ils sont garants des espaces de jeux
- Ils doivent se mettre à des endroits stratégiques pour la surveillance de la cour.
- Les stagiaires présents avec eux sont observateurs et sous la responsabilité des animateurs Le directeur doit au préalable informer le responsable du service périscolaire pour que tous les agents sachent le domaine de compétences sur lequel, ce stagiaire ou nouvel animateur peut intervenir.
- **Aucun téléphone portable ne sera toléré** (mise à part pour mettre de la musique pour les enfants)
- **Des talkies walkies sont à dispositions pour faciliter la communication en cas de problèmes sur les temps d'animations.**

➤ Les agents techniques

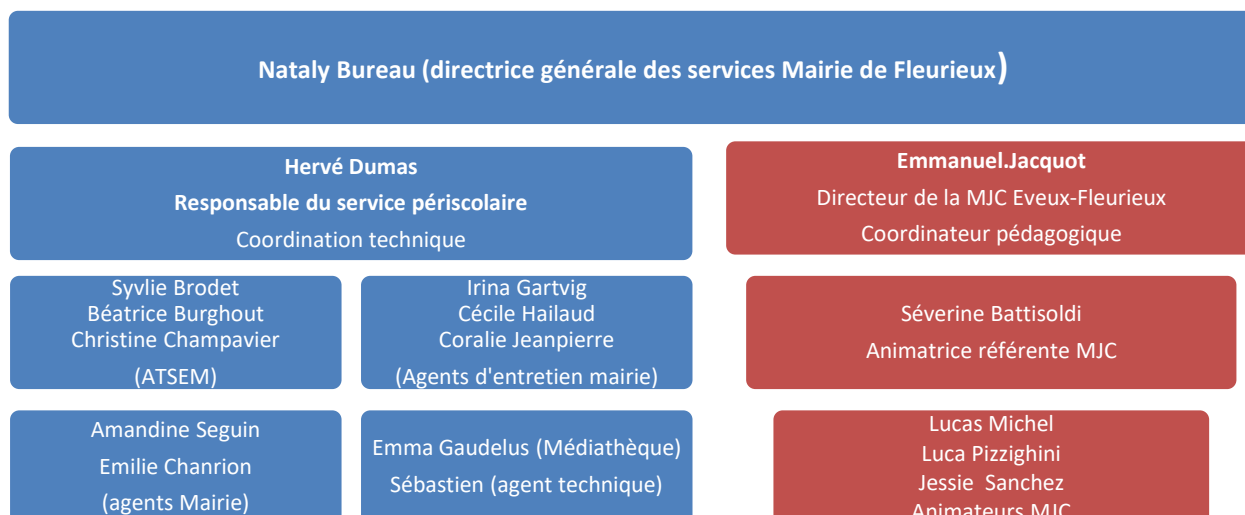
- Ils sont garants de la sécurité et du confort durant ce temps
- Ils sont garants du matériel et accompagnent les enfants à en être responsable aussi.
- Ils sont garants des espaces de jeux
- Ils doivent se mettre à des endroits stratégiques pour la surveillance des enfants et peuvent impulser des jeux s'ils le souhaitent.
- Ils ne doivent pas se servir des activités des animateurs MJC comme action punitive envers les enfants
- Ils assurent la sécurité physique et affective des enfants, et peuvent, suivant les situations épauler les animateurs dans la gestion des groupes lors des temps d'accueil. L'animation incombe en priorité aux animateurs de la MJC.

En cas de souci, le responsable du service périscolaire sera prévenu pour la gestion du problème, le directeur de la MJC sera ensuite informé. En cas de désaccord entre animateurs et agents municipaux, il sera nécessaire que les deux agents se rencontrent sur un temps en dehors du temps passé devant les enfants et que le responsable du service périscolaire et le directeur de la MJC soient informés du désaccord.

Ce fonctionnement nécessite de la concertation et de la bienveillance de la part de tous les agents et animateurs, les uns envers les autres. La coéducation passe par la complémentarité des compétences et missions de chacun.

Les agents municipaux sont, en premier lieu, présents pour assurer la sécurité physique des enfants et veiller à la qualité de la journée de l'enfant (hygiène et confort). Suivant leurs missions, ils peuvent participer à l'apprentissage scolaire des enfants. Ils sont le premier relais de confiance des parents et ~~de~~ les seuls présents toute la journée auprès de l'enfant.

## 5) Organigramme



## VI. Déroulement du Périscolaire

### 1) La garderie du matin

Horaire	Organisation
7h30-8h20	Un agent municipal accueille les élémentaires dans la salle de la BCD et un autre accueille les maternels dans le réfectoire CP-CE1. Un troisième animateur est présent en renfort. Les enfants sont déposés par les parents. Les agents notent l'arrivée sur leur liste de présence. Un troisième agent aide les maternels qui descendent leurs blousons.
8h20	Les deux groupes descendent dans leur classe accompagnés par les agents, début de l'école maternelle
8h30	début de l'école élémentaire



## 2) le temps méridien des classes de Primaires :

Des caisses avec des jeux tels que raquettes, ballons, filet de badminton, ping-pong, ballon de basket ... sont à disposition dans la cour et le terrain de basket pour les enfants.

<b>Horaire</b>	<b>organisation</b>
11h30	3 agents et 3 animateurs récupèrent les enfants dans les classes (6 classes au total)  2 agents amènent les 2 classes mangées au restaurant  2 animateurs emmènent 2 classes en cours primaire et 2 autres sur le terrain de basket
11h30 à 12h05/12h10	2 classes vont manger directement en sortant de la classe
12h05 / 12h10	2 classes qui se trouvent dans la cour élémentaire montent manger avec un animateur  - Après le repas, ils vont sur le terrain de basket avec l'animateur
12h35 /12h40	2 classes qui se trouvent sur le terrain de basket montent manger avec un animateur  - Après le repas, ils sont dans la cour
13h15	Rassemblement des enfants qui sont sur le terrain de basket pour les accompagner dans la cour où ils seront pris en charge par les maîtresses à 13h20

## 3) Temps méridien des classes Maternelles

<b>Horaire</b>	<b>Organisation</b>
11h30 à 12h30	Repas des maternelles : 4 agents sont mis à disposition.
12h30- 13h05	Les enfants sont en récréation dans la cour
13h05	Les petites sections passent aux toilettes et se préparent pour aller à la couchette
12h10	Les moyennes sections font de même et attendent l'arrivée de leur maîtresse assis vers le porte manteau.
12h15	Les grandes sections vont aux toilettes et attendent également leur maîtresse  Pour chaque passage, un agent est à l'intérieur et un autre vers la porte donnant sur la cour et appelle les groupes.
12h20	Les maîtresses récupèrent leur classe

#### 4) La garderie du soir des élèves de maternelle

1 agent Mairie de 16h30 à 18h30 et 2 animateurs MJC de 16h30-17h30

Horaire	Organisation
16h30	Les acteurs éducatifs récupèrent les enfants dans les classes. Selon le temps les enfants goûtent dans la cours ou en salle BCD...
16h30-17h30	Animations pour les enfants (petits jeux...) En cas de mauvais temps, un groupe en BCD pour des coloriages, lectures, petits jeux de plateau ET un autre groupe en salle de motricité
17h30- 18h30	L'agent municipal reste seul avec un effectif entre 15 et 19 enfants selon les jours en BCD

#### 5) La garderie des élèves de Primaires

3 agents de Mairie

Horaire	organisation
16h30 -17h30	2 agents récupèrent les enfants dans les classes pour les mettre dans cour et les faire goûter
17h30 -18h30	devoirs + jeux

#### VII. Encadrement et règles mise en place sur les temps d'animations :

La cour est un lieu de vie où l'on doit parer à la sécurité de chacun. Il est également important d'être à l'écoute des enfants et de les accompagner à résoudre les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

**Nous devons être vigilants avec les enfants qui peuvent être isolés et en comprendre la raison.**

##### **Elémentaire :**

- Lorsque les enfants vont sur le terrain les faire passer aux toilettes avant : soit WC dans le hall primaire, soit WC dans le hall maternel
- Les toilettes : 1 référent / 1 enfant à l'intérieur. Se dire qui est référent ce jour-là !
- Interdiction pour les enfants d'aller dans la fosse au niveau du terrain de basket
- Coté cèdre, les enfants n'ont pas le droit de dépasser la rangée d'arbre et le poteau
- Interdiction de se cacher, joué dans le gros bosquet vers le portail.
- Interdiction : Dans les espaces extérieurs pas de bâtons, pas de pierre
- Les bancs dans la cour élémentaire : les enfants ne sautent pas par-dessus
- Petit muret dans la cour primaire vers le portail ne pas être debout, on s'y assoit
- Autorisation aux enfants de jouer avec des billes, cartes pokémon..
- Interdiction de pratiquer les roues, les pompes ou les portées entre enfants.
- **Terrain de basket : interdiction d'aller dans la fosse.**
- **Le train dans la cour maternelle n'est pas accessible aux enfants d'élémentaire**
- **3 ballons de baskets peuvent être utilisés par les enfants s'ils manipulent correctement celui-ci dans la cour primaire et sur le terrain de basket.**
- **Des ballons en mousse sont mis à disposition dans les caisses périscolaires (placard cantine)**

### **Maternelle :**

- On ne court pas dans les couloirs
- On respecte le sens du fléchage

Chaque groupe à un référent et chaque animateur doit veiller à ne pas intervenir dans le groupe des autres. En début de chaque temps méridien, les agents et les animateurs se mettent d'accord sur le port ou non du manteau (en fonction de la météo).

Les acteurs éducatifs de la cour élémentaire doivent vérifier l'état des toilettes avant de partir à 13h20.

Deux caisses avec du matériel comme ballon, freesbee, raquette... sont à disposition dans le placard du restaurant scolaire. L'une pour la cour et une deuxième pour le terrain de basket. Des trousse à pharmacie sont également à l'intérieur.

### **VIII. Délimitation du terrain de basket**



### **IX. Perspectives**

Constatant que les effectifs sur le temps méridien augmentent, nous réfléchissons à comment mieux accompagner les enfants ayant des difficultés, comment mieux gérer leur relation avec les autres, la frustration, les aider à respecter les consignes donnés par les adultes, et aussi comment adapter nos postures professionnelles face à des enfants qui ont des troubles du comportement.

Nous allons remettre un cahier d'annotation sur le temps méridien de façon à ce que le directeur de l'accueil ou le responsable du service périscolaire puisse signaler aux parents les difficultés rencontrées au quotidien.